

Se préparer aux situations d'urgence

**Guide à l'intention
des familles et des
particuliers**

Vous devriez être en mesure de subvenir à vos besoins de base et à ceux de votre famille pendant au moins 72 heures dans une situation d'urgence.

Au Yukon, les dangers auxquels on peut être exposé sont, entre autres, les tremblements de terre, les inondations et les feux de forêt. Il peut également survenir des pannes de courant, des pannes de systèmes de communication et des fermetures de routes.

Le présent guide vous aidera à prendre conscience des risques potentiels et à réfléchir aux mesures à prendre pour protéger votre vie et vos biens.

Pour en savoir plus, visitez la page
PreparedYukon.ca/fr

En cas d'urgence, composez le 911

Si une personne (vous-même ou quelqu'un d'autre) est blessée ou en danger, composez le 911 pour obtenir l'aide de la GRC, du service d'incendie ou des Services médicaux d'urgence (SMU).

Composez le 911 :

- si la vie d'une personne est en danger (urgence médicale ou autre);
- si vous êtes témoin d'un acte criminel;
- en cas d'incendie;
- en cas d'accident grave;
- en cas d'exposition à des substances toxiques, ou d'inhalation ou d'ingestion de produits toxiques.

Si le téléphone est hors service

S'il n'y a plus de service

téléphonique, envoyez quelqu'un pour signaler la situation d'urgence.

- À Whitehorse, rendez-vous dans une caserne de pompiers de la Ville de Whitehorse.
- Écoutez la radio pour connaître les endroits où se trouvent des intervenants d'urgence.

Si le service de téléphonie cellulaire est **interrompu**, continuez quand même à composer le 911. Pendant ce temps, envoyez quelqu'un pour demander de l'aide à la caserne de pompiers la plus près de chez vous à Whitehorse ou appelez le 911 à partir du **téléphone fixe d'urgence** qui se trouve à l'extérieur du bureau de la GRC, près de l'entrée.

Préparez des plans d'urgence

Renseignez-vous sur les risques auxquels votre collectivité est exposée et élaborer pour votre famille des plans d'urgence adaptés à votre situation. Le plan devra être différent selon la situation, par exemple l'incendie de votre habitation, une évacuation en cas de feu de forêt et demeurer en sécurité à la maison pendant une panne de courant.

- Réfléchissez à la façon dont votre plan fonctionne si vous êtes au travail ou que vos enfants sont à l'école lorsque survient une situation d'urgence.
- Où pouvez-vous amener vos animaux de compagnie?
- Chez qui pouvez-vous aller habiter?
- Que se passe-t-il si les routes sont coupées, les stations-service fermées ou que les téléphones ne fonctionnent pas?

Réévaluez régulièrement vos plans.

Si vous-même ou un membre de votre famille souffrez d'un handicap physique, médical, sensoriel ou cognitif, ou que vous-même ou un membre de votre famille avez besoin d'une aide supplémentaire, créez un réseau d'amis, de voisins et de membres de la famille qui comprennent vos besoins et peuvent vous aider en cas d'urgence.

Vous avez besoin d'aide pour préparer un plan?

Allez à la page
www.preparez-vous.gc.ca.

Préparez votre trousse d'urgence

Préparez-vous à être autonome pendant **au moins 72 heures**. Rangez votre trousse d'urgence à un endroit précis, changez les articles et reconstituez vos réserves en fonction des saisons et remplacez régulièrement l'eau, les aliments et les médicaments. Pensez à préparer des trousseaux pour la maison, le travail et la voiture.

Articles essentiels

- Eau potable : au moins deux litres d'eau par personne et par jour, plus de l'eau pour les animaux de compagnie. Stockez la quantité d'eau que vous pourrez transporter en cas d'évacuation. Prévoyez deux litres d'eau supplémentaires par personne et par jour pour la cuisine et l'hygiène.
- Aliments prêts-à-manger non périssables : aliments en conserve (et ouvre-boîte manuel), barres énergétiques et aliments déshydratés
- Lampe de poche à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- Radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- Trousse de premiers soins
- Téléphone cellulaire avec chargeur et source d'alimentation de secours
- Jeu de clés supplémentaires pour la voiture et la maison
- Argent comptant en petites coupures et monnaie
- Copie de votre plan d'urgence et liste des numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence

- Au besoin :
 - médicaments sur ordonnance;
 - préparation pour nourrissons, couches pour bébés;
 - fournitures pour personnes handicapées;
 - nourriture, eau et médicaments pour les animaux.

Articles supplémentaires recommandés

- Bougies et allumettes ou briquet (placez les bougies dans des contenants stables et ne laissez jamais celles-ci sans surveillance si vous les allumez)
- Réchaud de camping, combustible et casseroles
- Vêtements de rechange adaptés à la saison et chaussures robustes pour chaque membre de la famille
- Sac de couchage ou couverture chaude pour chaque personne
- Papier hygiénique; articles de toilette; tampons ou serviettes hygiéniques
- Désinfectant à mains
- Ustensiles
- Sacs à ordures
- Pastilles de purification d'eau
- Outils essentiels (marteau, pinces, clé, tournevis, gants de travail, masque protecteur contre la poussière, couteau de poche)
- Sifflet (pour attirer l'attention)
- Rouleau de ruban adhésif entoilé (pour boucher les interstices des portes et fenêtres, les ouvertures d'aération, etc.)

Établissez une liste des personnes à contacter en cas d'urgence

Prenez des dispositions pour que chaque membre de la famille téléphone ou envoie un courriel à la même personne à contacter **à l'extérieur de la localité**, qui n'est pas touchée par la situation d'urgence. Cette personne peut faire des préparatifs pour vous, trouver un endroit où vous héberger et transmettre de l'information à tous les membres de la famille. Faites savoir à cette personne à quel endroit vous vous trouvez et quand vous la appellerez.

Remettez-lui à l'avance une copie de vos renseignements d'urgence (pages 8 à 10) et tout document important ou difficile à remplacer dont vous pourriez avoir besoin.

Les personnes à contacter en cas d'urgence **dans votre localité**, comme les voisins, peuvent aller chercher vos enfants ou vos animaux de compagnie.

Assurez-vous que les personnes que vous avez désignées à cet effet savent qu'elles sont les personnes ressources de votre famille. Gardez sur vous leur numéro de téléphone et leur adresse courriel en plus d'une copie dans votre trousse d'urgence.

Conservez des copies de vos documents importants

Conservez dans votre trousse d'urgence des copies papier de vos pièces d'identité, de photos et de documents d'identification de vos animaux de compagnie, des ordonnances et des horaires de prise des médicaments, des polices d'assurance

et d'autres documents essentiels, et faites-en aussi des copies électroniques protégées auxquelles vous pourrez accéder à partir d'un autre endroit. Vous pouvez également les confier à la garde de la personne à contacter à l'extérieur de votre localité.

Sachez comment couper l'eau, l'électricité, le gaz et le mazout

Une canalisation d'eau percée, une fuite de gaz propane ou une inondation qui menace – quelle que soit l'urgence, il se peut que vous deviez couper l'alimentation chez vous, à condition de pouvoir le faire sans danger. Vous devez savoir où se trouvent le panneau électrique, le robinet principal d'arrivée d'eau, le robinet d'alimentation de propane ou de mazout et savoir comment couper l'alimentation.

Rappelez-vous :

- L'eau et l'électricité ne font pas bon ménage. N'essayez pas de couper l'électricité s'il y a de l'eau à proximité du panneau. Communiquez plutôt avec la compagnie d'électricité.
- Le propane est plus lourd que l'air; il se répand au niveau du sol comme de l'eau et s'accumule dans les zones basses. Tenez-vous loin d'un réservoir endommagé et réfugiez-vous dans un endroit en hauteur.
- N'essayez pas de rétablir vous-même l'alimentation en propane. Demandez à un professionnel de le faire.

Incendies

Au Yukon, la loi exige que tous les logements soient équipés d'un détecteur de fumée. Si vous entendez l'alarme, sortez immédiatement!

Assurez-vous de connaître deux sorties possibles pour chaque pièce et d'avoir un point de rassemblement préétabli, situé à l'extérieur de la maison. Effectuez régulièrement un exercice d'évacuation de la maison.

Pour prévenir les **incendies à la maison** : ne fumez jamais à l'intérieur, appliquez les règles de sécurité lorsque vous cuisinez, faites inspecter et ramoner votre cheminée, ne laissez jamais une chandelle allumée sans surveillance, éteignez les appareils de chauffage d'appoint lorsque vous quittez la pièce ou que vous allez vous coucher. Vous trouverez une liste de vérification ayant trait à la sécurité incendie de votre domicile à l'adresse PreparedYukon.ca/fr.

La meilleure manière de protéger sa maison contre les **feux de forêt** consiste à éliminer tout ce qui peut prendre feu autour de votre propriété.

Les étincelles portées par le vent et les flammes qui se propagent par la cime des arbres ou qui se répandent dans les broussailles et les sous-bois sont autant de menaces pour les habitations. Réduisez le combustible forestier que les étincelles pourraient allumer et créez une zone coupe-feu de 200 mètres autour de votre maison. Commencez par enlever les branches mortes, les aiguilles de conifères et les broussailles. Retirez la matière organique accumulée dans les

gouttières, empilez le bois de chauffage à bonne distance de la maison et coupez les branches d'arbre qui se trouvent à moins de 2,5 mètres du sol.

Pour de plus amples renseignements sur la manière de créer une zone coupe-feu, visitez le site PreparedYukon.ca/fr.

Inondations

Dans les zones où des inondations sont déjà survenues ou qui sont situées à proximité d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau, prenez des mesures pour protéger vos biens, par exemple surélevez votre appareil de chauffage, le chauffe-eau et le panneau électrique. Posez des clapets anti-refoulement ou des bouchons sur les drains afin d'éviter que les eaux usées refluent dans votre maison. Transportez vos biens de valeur dans un endroit en hauteur.

Pour en savoir davantage, visitez le site PreparedYukon.ca/fr.

Tremblements de terre

Pour se protéger pendant un tremblement de terre, il faut **se baisser, s'abriter sous une table solide et s'y agripper** jusqu'à ce que les secousses cessent. Pour se protéger avant un séisme, il faut respecter les normes de stabilité structurelle du code du bâtiment, et fixer les meubles et les objets qui peuvent tomber et se briser, causant ainsi des blessures.

Pour obtenir plus d'information, visitez le site grandesecousse.org/yukon.

Renseignements en cas d'urgence

Adresse _____

Endroit où se trouve la trousse d'urgence _____

Lieu de rassemblement Jour de travail

Jour _____

Soir _____

Renseignements sur la famille

Occupant	Ass.-santé n°	Date de naiss.
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Médecin _____

Animal de compagnie Type/Race

Vétérinaire _____

Personnes à contacter en cas

Personnes à contacter à l'extérieur

Personnes à contacter dans la localité

Personnes pouvant aller chercher les enfants

Services (eau, gaz, électricité)

Emplacement

Extincteurs _____

Robinet d'arrivée d'eau _____

Siphon de sol/pompe _____

Panneau électrique _____

Propane _____

Propriétaire _____

Téléphone _____ Courriel _____

Abri sur place _____

Jour de congé _____

Téléphone _____ Courriel _____

Téléphone _____

Couleur _____ Enregistrement/Médaille _____

Téléphone _____

d'urgence

Téléphone _____ Courriel _____

Téléphone _____ Courriel _____

Téléphone _____ Courriel _____

Fournisseur de service _____ Téléphone _____

Renseignements

En ligne : Des conseils de sécurité et de l'information sur les situations d'urgence sont publiés sur Twitter (@YukonPS) et sur Facebook (YukonProtectiveServices). Pendant une situation d'urgence, nous y publierons des instructions et des renseignements, ainsi qu'en ligne au gov.yk.ca et sur Twitter, à @yukongov.

Sur les ondes : Les émissions de radio et de télévision pourront être interrompues pour la diffusion de messages d'urgence. Les médias locaux recevront aussi des informations à diffuser.

En personne : Selon la nature de la situation d'urgence et de l'endroit où elle se produit, des porte-voix, des affiches informatives, des réunions publiques ou d'autres moyens pourront être utilisés.

S'abriter sur place

Il arrive que la solution la plus sécuritaire pendant une situation d'urgence soit de rester où vous vous trouvez, mais « s'abriter sur place » ne signifie pas seulement demeurer à l'intérieur. Respectez les consignes lorsqu'on vous dit de rester à l'intérieur, de verrouiller les portes et les fenêtres ou de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher des matières dangereuses de pénétrer dans la pièce, par exemple en bouchant les ouvertures d'aération et en fermant les registres de foyer.

Évacuez les lieux

Vous devez évacuer les lieux si votre vie est en danger. Un **ordre d'évacuation** signifie que vous devez **quitter**

immédiatement le secteur. Si vous ne partez pas, vous pourriez ne pas recevoir à temps les secours ou l'aide nécessaires. Le cas échéant, l'ordre d'évacuation sera accompagné d'instructions sur l'endroit où vous rendre, mais on ne vous indiquera pas nécessairement l'itinéraire à suivre. Assurez-vous que votre plan d'urgence prévoit des voies d'évacuation pour sortir de votre secteur.

Un ordre d'évacuation peut être lancé sans préavis. Cependant, dans certaines situations, il se peut qu'un avertissement préalable soit donné.

- ❑ Une **alerte d'évacuation** signifie que vous pourriez devoir **partir à très court préavis**. Lorsqu'une alerte est donnée, préparez-vous à partir en rassemblant tous les membres de votre famille, en prenant votre trousse d'urgence et les articles nécessaires au déplacement. Soyez prêts à partir!
- ❑ Un **avis de danger potentiel** peut être lancé pour que le public sache que certaines situations sont sous surveillance (par exemple, un risque d'inondation). Cela vous donne le temps d'activer votre plan d'urgence familial et de commencer vos préparatifs de façon à être prêts si la situation évolue.

Si vous décidez de quitter les lieux avant que l'ordre d'évacuation soit donné, prévenez les personnes à contacter en cas d'urgence qui sont sur votre liste. Si un ordre d'évacuation est donné après votre départ ou si vous êtes absent pendant une situation d'urgence, on pourrait vous demander de rendre compte de votre situation.

Immédiatement après une catastrophe

1. Protégez-vous pour éviter les blessures à la tête, aux pieds et aux mains en portant un casque rigide, des chaussures robustes et des gants résistants.
2. Vérifiez l'état des membres de votre famille. Soignez les blessures.
3. Vérifiez l'eau, le gaz et l'électricité et coupez-les, si nécessaire.
4. Fermez le robinet principal d'arrivée d'eau. Cela permet de conserver l'eau qui se trouve déjà dans la tuyauterie de la maison.
5. Inspectez votre maison pour voir s'il y a des dégâts importants : pouvez-vous y rester en toute sécurité?
6. Placez l'affiche « OK » ou « HELP » (= besoin d'aide) dans la fenêtre ou la porte avant de votre habitation (ces affiches sont insérées dans la présente brochure).
7. Si possible, communiquez avec les personnes à contacter en cas d'urgence. Les messages texte encombreront moins le système de télécommunications que des appels téléphoniques.
8. Aidez vos voisins si vous pouvez le faire en toute sécurité.



Inscrivez les renseignements d'urgence demandés aux pages 8 à 10 de la présente brochure et conservez-les dans votre trousse d'urgence avec vos plans d'urgence.

Téléchargez un exemplaire, en anglais ou en français, à l'adresse PreparedYukon.ca/fr. Conservez un autre exemplaire dans la boîte à gants de votre véhicule ou au travail.

Publication préparée par :
Services de protection
Organisation des mesures d'urgence
867-667-5220
1-800-661-0408, poste 5220

The image features the letters 'OK' in a large, bold, white, sans-serif font. The 'O' is a simple circle with a central hole. The 'K' is composed of a vertical stem on the left and two diagonal strokes on the right that meet at a point at the top and bottom. The entire text is centered against a solid, vibrant green background.

Pour que l'aide puisse se rendre là où on en a le plus besoin après une catastrophe, les intervenants d'urgence chercheront à voir cette pancarte dans la fenêtre ou la porte avant de votre habitation.

Utilisez le ruban adhésif qui se trouve dans votre trousse d'urgence ou de premiers soins pour la fixer en place.

- Si vous n'avez pas besoin d'aide, placez la pancarte « OK » à un endroit où elle est visible de la rue.
- Si vous avez besoin de secours immédiats, placez la pancarte « HELP » (besoin d'aide).

HELP